ENQUETE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE
EN VUE DE SON ALIENATION
AU LIEU-DIT « LE PAIN »

NOTE DE PRESENTATION

Objet de l'enquête publique

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la commune de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du conseil municipal et doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations entre le public et l'administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative compétente avant la prise de décision »

L'enquête est donc préalable à la prise de décision de l'administration.

La voie communale située au lieu-dit le Pain est un bien qui n'est plus affecté à l'usage public depuis des années et constitue une charge inutile pour la collectivité. Cette partie n'est plus entretenue depuis très longtemps.

Plusieurs riverains se porteraient acquéreurs.

Le conseil municipal a mandaté le Maire dans sa séance du 10 janvier 2023 pour organiser l'enquête publique et il a émis un avis favorable à la cession de ce bien.

PLAN N° 1 –SITUATION DU BIEN CESSIBLE FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

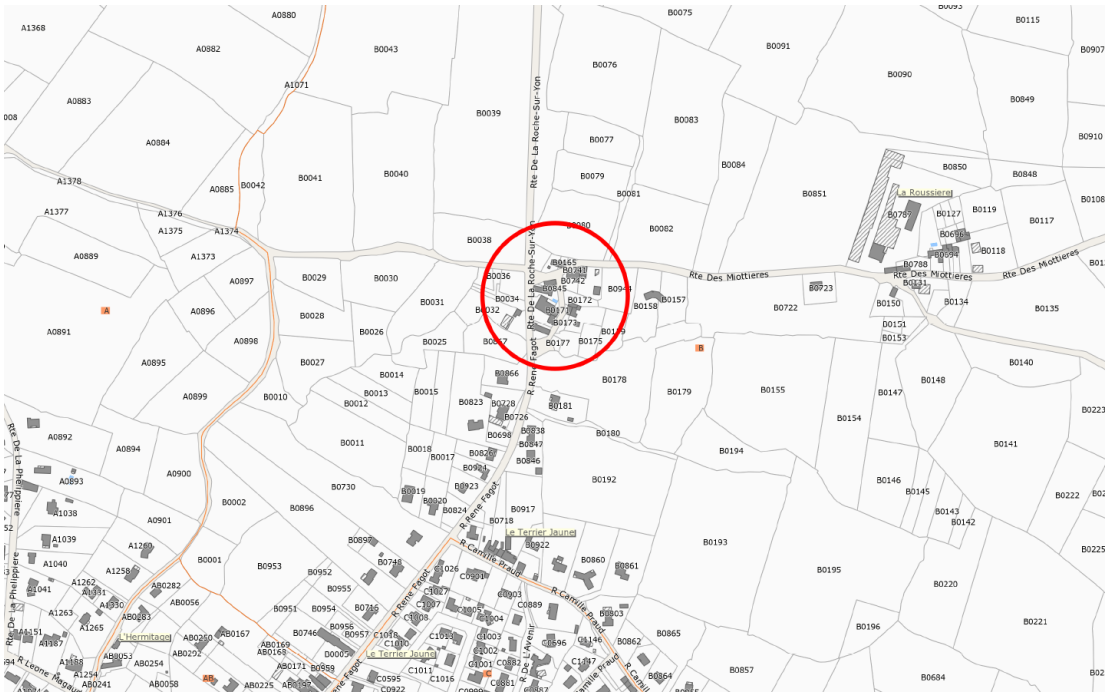

PLAN N° 2 – PLAN DE LA VOIE COMMUNALE A DECLASSER

PLAN DE BORNAGE DE LA VOIE COMMUNALE A DECLASSER

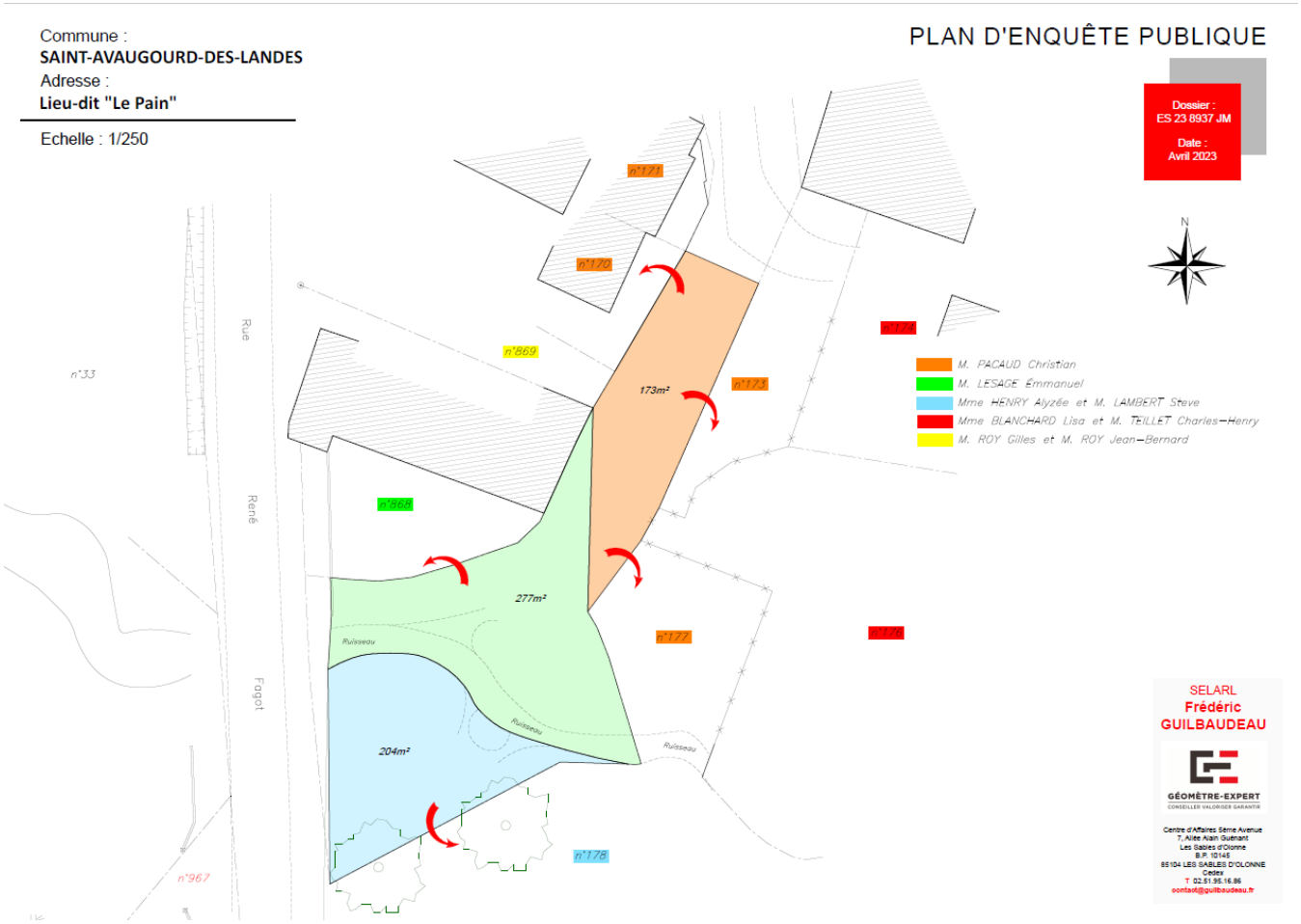

Plan n° 3 – TERRAIN A DECLASSER APRES ENQUETE PUBLIQUE

Déroulement de la procédure d'enquête

L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique jusqu'à sa clôture est le Maire, en vertu des articles R.134-5 et R.134-6 du Code des relations entre le public et l'administration. La procédure d'enquête publique constituée des phases successives de lancement de la procédure, de déroulement et de clôture de celle-ci, s'effectue dans les conditions ci-dessous précisées :

- Lancement de l'enquête et information du public
- Déroulement de l'enquête et collecte des observations du public
- Clôture de l'enquête

Références réglementaires

Les textes législatifs et réglementaires liés à la présente procédure d'enquête publique sont regroupés ci-après. On y retrouve les dispositions afférentes au Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le public et l'administration.

Dispositions afférentes au Code de la voirie routière

Article L141-3 Modifié par ORDONNANCE n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art. 5

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

*Article R*141-4 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989*

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

*Article R*141-5 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989*

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

*Article R*141-6 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989*

Le dossier d'enquête comprend :

a) Une notice explicative ;
b) Un plan de situation ;
c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ;
d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.

Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à la délimitation ou à l'alignement des voies communales, il comprend en outre :
a) Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale ;
b) La liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;
c) Eventuellement, un projet de plan de nivellement.

*Article R*141-7 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989*

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics.

Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

*Article R*141-8 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989*

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

*Article R*141-9 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989*

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

*Article R*141-10 Modifié par Décret n°2016-308 du 17 mars 2016 - art. 6*

Les travaux intéressant la voirie communale donnent lieu à enquête publique selon les modalités fixées par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration.

Dispositions afférentes au Code Général des Collectivités Territoriales

Article L.1311.1 modifié par ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 – art.3 JORF 22 avril 2006 en vigueur le 1er juillet 2006

Conformément aux dispositions de l'article L.3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles.

Toutefois, les propriétés qui relèvent de ce domaine peuvent être cédées dans les conditions fixées par l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ou échangés dans les conditions fixées aux articles L.3112-2 et L.3112-3 du même code.

Dispositions afférentes au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Article L2141-1

Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Annexes

Annexe 1 : délibération du Conseil Municipal n° 2023-0110-001 du 10 janvier 2023 sur la procédure de déclassement du domaine publique

Annexe 2 : arrêté du Maire n°2022-02-019 du 9 mars 2023 prescrivant l'enquête publique en vue du déclassement d'une voie communale au lieu-dit "Le Pain" et de la désignation d'un commissaire-enquêteur

Annexe 3 : Plan de situation du déclassement

Annexe 4 : publicité et affichage – Affichage sur panneau d'affichage

en mairie

Annexe 5 : publicité et affichage – Avis affichés sur site

Annexe 6 : publicité et affichage – Avis de parution dans les journaux légaux

Annexe 7 : publicité et affichage – Avis sur les différents moyens de communications de

la commune

Annexe 8 : Courriers aux riverains du projet

Annexe 1

Délibération du Conseil Municipal n° 2023-0110-001 du 10 janvier 2023 sur la procédure de déclassement du domaine publique

Envoyé en préfecture le 17/01/2023
Reçu en préfecture le 17/01/2023
Publié le
ID : 085-218502003-20230110-202301001B-DE

Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85410)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux **mille vingt-trois,** le dix janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M Alain ROCHEREAU, Maire.

Mme Anne-Marie VRIGNON, M. Thierry ROBERT, Mme Annabelle BERNARD, M. Jean-François HERBERT, Mme Emmanuelle FOURNIER, Mme Claudie BONNAMY, Mme Jacqueline FERRÉ, M. Liguy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, Mme Evelyne CHAUVET et M Jean-Pierre GENEY formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Assistait également :
Elu suppléant : M Frédéric BROUTIN

Absents : Mme Françoise THEVENIN et M. Luc CHAUVET

Mme Françoise THEVENIN donne procuration à Mme Emmanuelle FOURNIER.

Présents : **13**
Votants : **14**
Date de convocation : 5 janvier 2023

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT **Monsieur Thierry ROBERT** est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal

PROJET DE DECLASSEMENT D'UN BIEN AU LIEU-DIT « LE PAIN »
ET ENQUÊTE PUBLIQUE
N° 2023.0110.001

Monsieur le Maire expose un projet de cession d'un chemin du domaine public au lieu-dit le « Pain ». Plusieurs riverains se sont portés acquéreurs de ce dernier.
Ce chemin rural n'est en effet plus affecté à l'usage du public depuis des années et constitue une charge inutile pour la collectivité. Monsieur le Maire précise que cette partie du domaine public n'est plus entretenue depuis longtemps.
Préalablement à la cession, la commune devra procéder au déclassement de ce bien du domaine public. (voirie communale - plan annexé à cette délibération)
Pour cela,dans un premier temps, la commune va devoir réaliser le bornage du bien et lancer une enquête publique.
Les modalités de cession de ce terrain et la prise en charge des frais seront vues ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Emet un avis favorable à la cession du chemin rural aux propriétaires riverains bien situé au lieu-dit « Le Pain »
Demande à Monsieur le Maire de procéder à l'enquête publique pour déclassement, en nommant un commissaire enquêteur et en publiant l'avis d'enquête.
Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Signé électroniquement par : Alain Rochereau
Date de signature : 17/01/2023
Qualité : Maire de St-Avaugourd des Landes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme.

Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : saint.avaugourd.des.landes@wanadoo.fr ☎ 02.51.98.94.11

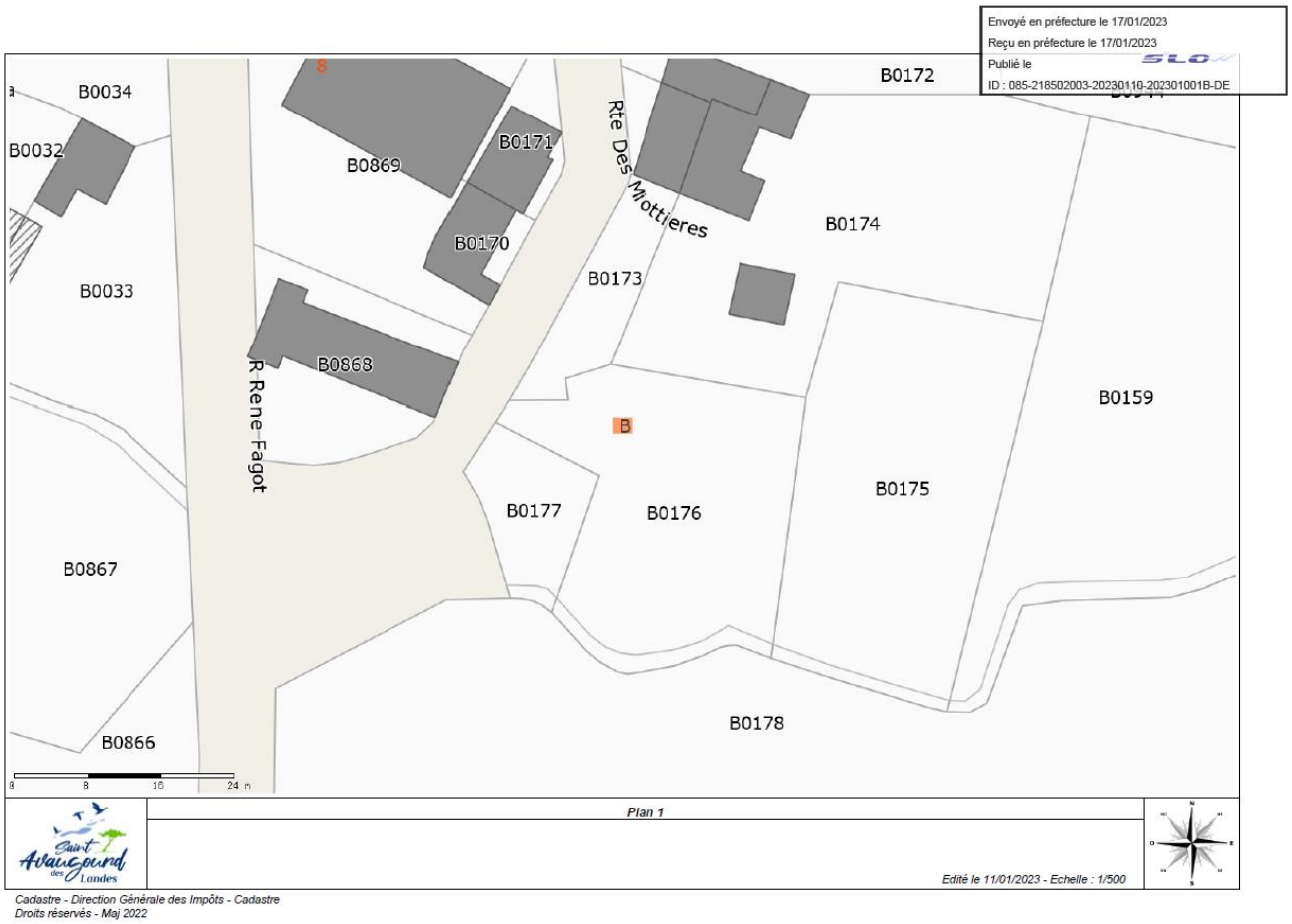

Annexe 2

<u>Arrêté du Maire n°2022-02-019 du 9 mars 2023 prescrivant l'enquête publique en vue du déclassement d'une voie communale au lieu-dit "Le Pain" et de la désignation d'un commissaire-enquêteur</u>

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 085-218502003-20230330-202302019B-AR

Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

ARRÊTÉ 2023-02-019
PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE
EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT « LE PAIN » ET LA DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Maire de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, (85)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU le Code de la Voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;
VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R134-3 et suivants ;
VU la délibération du conseil municipal en date du 10 janvier 2023 décidant de lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement d'une voie communale au lieu-dit « Le Pain ».
VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour la Vendée en 2022
VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ces opérations pour l'ouverture d'une enquête publique

ARRETE

ARTICLE 1 :
Une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal, les emprises ci-dessus mentionnées, aura lieu sur le territoire de la commune de Saint Avaugourd des Landes du **lundi 15 mai 2023 à 9h au mercredi 31 mai 2023 à 12h.**

ARTICLE 2 :
Monsieur Jacky RAMBAUD, cadre EDF-GDF en retraite, est désigné comme commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 :
Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuilles non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Saint Avaugourd des Landes pendant toute la durée de l'enquête soit 17 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture au public, du **lundi 15 mai 2023 au mercredi 31 mai 2023.**

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/

Chacun pourra prendre connaissance du projet de déclassement soumis à l'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Saint Avaugourd des Landes ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire-enquêteur, mairie, 16, rue Evariste Fèbvre, 85540 Saint Avaugourd des Landes, ou par voie électronique à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr , lesquelles seront annexés au registre.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 085-218502003-20230330-202302019B-AR

ARTICLE 4 :
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales :

- **Le lundi 15 mai 2023 de 10h à 12h**
- **Le mercredi 31 mai 2023 de 10h à 12h**

ARTICLE 5 :
A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Saint Avaugourd des Landes avec son rapport, ses conclusions motivées et avis.

ARTICLE 6 :
Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'affichage administratif de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par le certificat du maire.
Un avis sera en outre inséré dans deux journaux locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours avant le début de l'enquête publique. Un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête.

Dans les même temps, un avis d'enquête sera également affiché sur le panneau d'affichage administratif de la mairie, aux lieux concernés par l'enquête publique, ainsi que sur les différents moyens de communications de la commune.

ARTICLE 7 :
Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport,-les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint Avaugourd des Landes et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/

ARTICLE 8 :
Le Conseil Municipal de Saint-Avaugourd des Landes délibèrera sur ce projet après clôture de l'enquête publique

ARTICLE 9 :
Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de la Vendée et à M le commissaire enquêteur.

ARTICLE 10 :
Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes cedex 01 ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Saint Avaugourd des Landes, Le 30 mars 2023

Le Maire, Alain ROCHEREAU
Signé électroniquement par : Alain Rochereau
Date de signature : 18/04/2023
Qualité : Maire de Saint-Avaugourd des Landes

Annexe 3

Plan de situation du déclassement

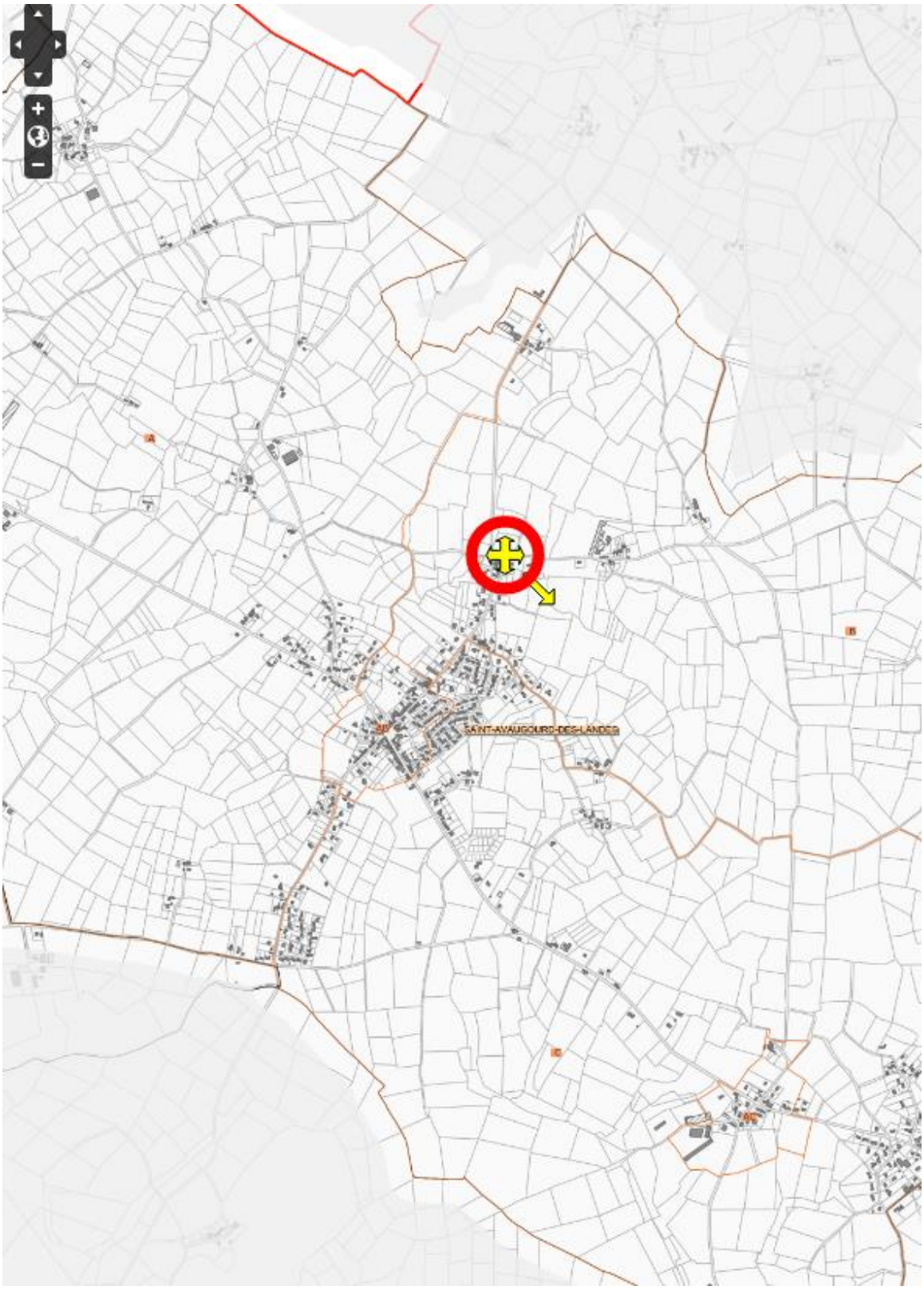

Annexe 4

<u>Publicité et affichage – Affichage sur panneau d'affichage en mairie</u>

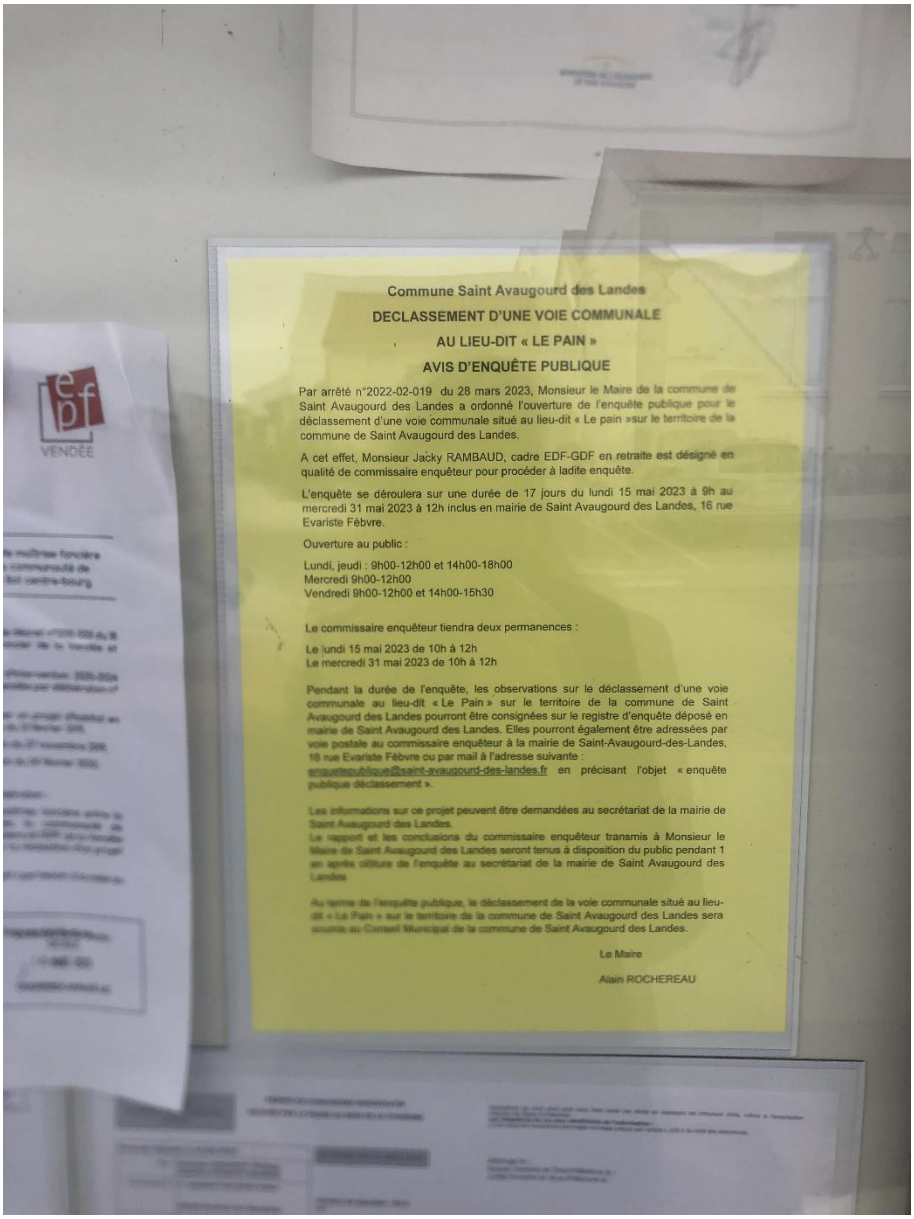

Commune Saint Avaugourd des Landes

DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE

AU LIEU-DIT « LE PAIN »

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022-02-019 du 28 mars 2023, Monsieur le Maire de la commune de Saint Avaugourd des Landes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement d'une voie communale situé au lieu-dit « Le pain »sur le territoire de la commune de Saint Avaugourd des Landes.

A cet effet, Monsieur Jacky RAMBAUD, cadre EDF-GDF en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

L'enquête se déroulera sur une durée de 17 jours du lundi 15 mai 2023 à 9h au mercredi 31 mai 2023 à 12h inclus en mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fèbvre.

Ouverture au public :

Lundi, jeudi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
Mercredi 9h00-12h00
Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-15h30

Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences :

Le lundi 15 mai 2023 de 10h à 12h
Le mercredi 31 mai 2023 de 10h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le déclassement d'une voie communale au lieu-dit « Le Pain » sur le territoire de la commune de Saint Avaugourd des Landes pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Saint Avaugourd des Landes. Elles pourront également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Avaugourd-des-Landes, 16 rue Evariste Fèbvre ou par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr en précisant l'objet « enquête publique déclassement ».

Les informations sur ce projet peuvent être demandées au secrétariat de la mairie de Saint Avaugourd des Landes.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis à Monsieur le Maire de Saint Avaugourd des Landes seront tenus à disposition du public pendant 1 an après clôture de l'enquête au secrétariat de la mairie de Saint Avaugourd des Landes

Au terme de l'enquête publique, le déclassement de la voie communale situé au lieu-dit « Le Pain » sur le territoire de la commune de Saint Avaugourd des Landes sera soumis au Conseil Municipal de la commune de Saint Avaugourd des Landes.

Le Maire

Alain ROCHEREAU

Annexe 5

Publicité et affichage – Avis affichés sur site

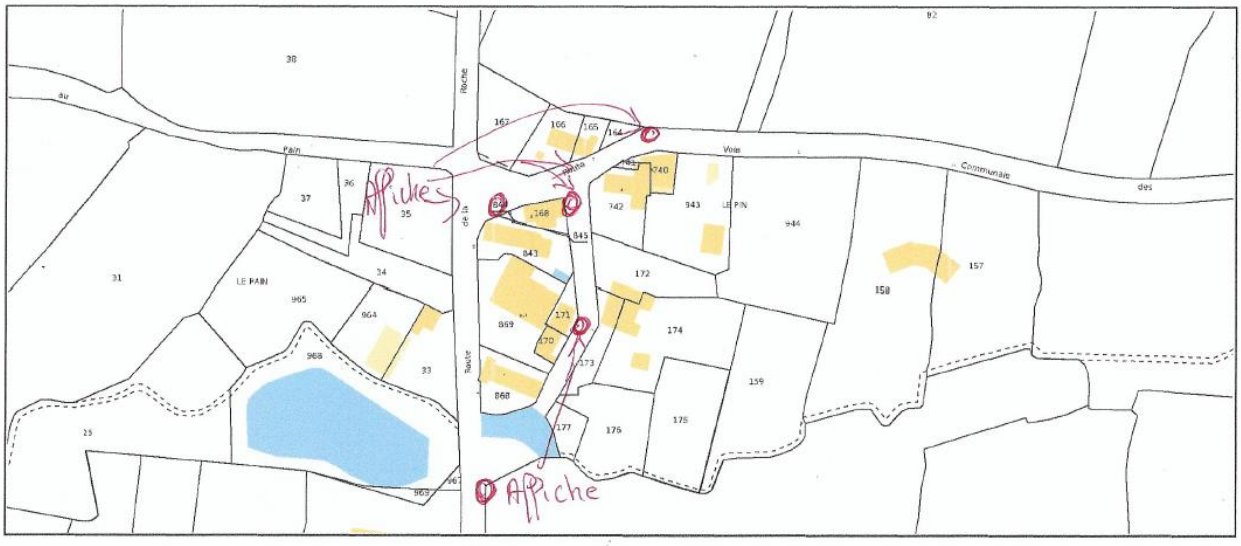
Affiches
Affiche
LE PAIN
Voie
Communale
des
Route
de la
Roche
Pain
du

2

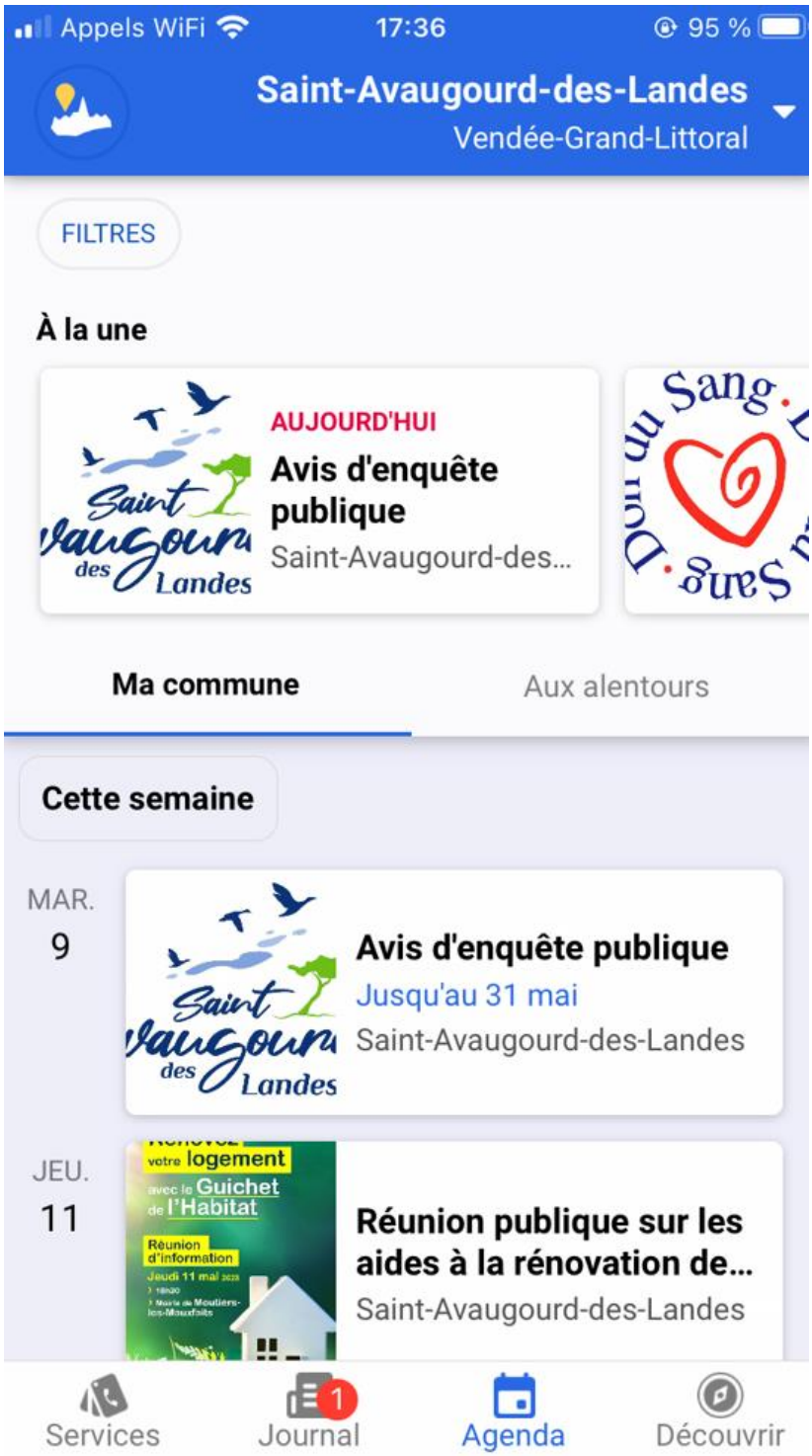

Annexe 8

<u>Courriers aux riverains du projet</u>

Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

COPIE

Monsieur PACAUD Christian
21 rue Evariste Fébvre
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 25 avril 2023

Nos réf : 2023-027
Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur PACAUD,

Par arrêté municipal en date du 28 mars 2023, la commune de Saint Avaugourd des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir la voie communale non cadastrée au lieu-dit « Le Pain ».

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes durant la période du lundi 15 mai 2023 9h00 au 31 mai 2023 12h00. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 15 mai et le mercredi 31 mai de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fébvre 85540 Saint Avaugourd des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Avaugourd des landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur PACAUD, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Alain ROCHEREAU

MAIRIE 85540 St AVAUGOURD DES LANDES

Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : saint.avaugourd.des.landes@wanadoo.fr ☎ 02.51.98.94.11

M. PACAUD Christian
21 rue Evariste Fébvre
85540 St AVAUGOURD DES LANDES

Présenté / Avisé le : 28/04/2023
Distribué le : 28/04/2023
Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre : .....

RECOMMANDÉ
LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 202 974 7662 3
2023-027-CP
Renvoyer à
FRAB
MAIRIE
16 RUE EVARISTE FEBVRE
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

COPIE

Monsieur LESAGE Emmanuel
Le Pain
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 25 avril 2023

Nos réf : 2023-027
Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur LESAGE,

Par arrêté municipal en date du 28 mars 2023, la commune de Saint Avaugourd des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir la voie communale non cadastrée au lieu-dit « Le Pain ».

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes durant la période du lundi 15 mai 2023 9h00 au 31 mai 2023 12h00. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 15 mai et le mercredi 31 mai de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fèbvre 85540 Saint Avaugourd des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Avaugourd des landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur LESAGE, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Alain ROCHEREAU

MAIRIE 85540 St AVAUGOURD

Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : saint.avaugourd.des.landes@wanadoo.fr ☎ 02.51.98.94.11

M LESAGE Emmanuel
"Le Pain"
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Présenté / Avisé le : 9 / 05 / 2023
Distribué le : / /
Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre : .....

LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de LRE : AR 1A 202 974 7661 6
2023-027-EP
Renvoyer à
FRAB
MAIRIE
16 RUE EVARISTE FEBVRE
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

COPIE

Monsieur ROY Gilles
51 rue René Fagot
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 25 avril 2023

Nos réf : 2023-027
Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur ROY,

Par arrêté municipal en date du 28 mars 2023, la commune de Saint Avaugourd des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir la voie communale non cadastrée au lieu-dit « Le Pain ».

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes durant la période du lundi 15 mai 2023 9h00 au 31 mai 2023 12h00. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 15 mai et le mercredi 31 mai de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fèbvre 85540 Saint Avaugourd des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Avaugourd des landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur ROY, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Alain ROCHEREAU

MAIRIE SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : saint.avaugourd.des.landes@wanadoo.fr ☎ 02.51.98.94.11

Provenance de :
M. ROY Gilles
51 rue René Fagot
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Présenté / Avisé le : 28 / 04 / 2023
Distribué le : 28 / 04 / 2023
Soussigné(e) déclare être
Le destinataire
Le mandataire
CNI / permis de conduire
Autre : .....

LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 202 974 7659 3
2023-027-CP
Renvoyer à
FRAB
MAIRIE
16 RUE EVARISTE FEBVRE
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

Monsieur ROY Jean-Bernard
15 rue Camille Praud
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 25 avril 2023

COPIE

Nos réf : 2023-027
Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur ROY,

Par arrêté municipal en date du 28 mars 2023, la commune de Saint Avaugourd des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir la voie communale non cadastrée au lieu-dit « Le Pain ».

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes durant la période du lundi 15 mai 2023 9h00 au 31 mai 2023 12h00. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 15 mai et le mercredi 31 mai de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fèbvre 85540 Saint Avaugourd des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Avaugourd des landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur ROY, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Alain ROCHEREAU

MAIRIE 85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : saint.avaugourd.des.landes@wanadoo.fr ☎ 02.51.98.94.11

Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

Monsieur LAMBERT Steve
Madame HENRY Alyzée
La Berardière
Avenue du Général de Gaulle
85440 AVRILLÉ

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 25 avril 2023

COPIE

Nos réf : 2023-027
Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Madame HENRY, Monsieur LAMBERT,

Par arrêté municipal en date du 28 mars 2023, la commune de Saint Avaugourd des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir la voie communale non cadastrée au lieu-dit « Le Pain ».

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes durant la période du lundi 15 mai 2023 9h00 au 31 mai 2023 12h00. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 15 mai et le mercredi 31 mai de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fèbvre 85540 Saint Avaugourd des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Avaugourd des landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame HENRY, Monsieur LAMBERT, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Alain ROCHEREAU

MAIRIE SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : saint.avaugourd.des.landes@wanadoo.fr ☎ 02.51.98.94.11

Mr LAMBERT Steve
Mme HENRY Alyzée
La Berardière
Avenue du Général de Gaulle
85440 AVRILLÉ

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /
Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre : .....

LA POSTE 03-05-23

LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de LAR : AR 1A 202 974 7658 6

2023-027-CP

Renvoyer à

FRAB

Mairie

16 RUE EVARISTE FEBVRE

85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

COPIE

Monsieur TEILLET Charles-Henry
Madame BLANCHARD Lisa
10 route des Miottières
Le Pain
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 25 avril 2023

Nos réf : 2023-027
Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Madame BLANCHARD, Monsieur TEILLET,

Par arrêté municipal en date du 28 mars 2023, la commune de Saint Avaugourd des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir la voie communale non cadastrée au lieu-dit « Le Pain ».

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes durant la période du lundi 15 mai 2023 9h00 au 31 mai 2023 12h00. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 15 mai et le mercredi 31 mai de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fébvre 85540 Saint Avaugourd des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Avaugourd des landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame BLANCHARD, Monsieur TEILLET, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Alain ROCHEREAU

MAIRIE 85540 St-AVAUGOURD DES LANDES

Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : saint.avaugourd.des.landes@wanadoo.fr ☎ 02.51.98.94.11

DESTINATAIRE
Mr TEILLET Charles-Henry
Mme BLANCHARD Lisa
10 route des Miottières
85540 St AVAUGOURD DES LANDES

LA POSTE
Numéro de l'envoi : 1A 202 974 7657 9
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
2023-027 - CP
EXPÉDITEUR
MAIRIE
16 RUE EVARISTE FEBVRE
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES
Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr
ECOLOGIC